



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DEMANDE ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE
POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE DE REJET DES EAUX TRAITÉES DE LA STATION
D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE PLEYBER-CRIST SUR LES PARCELLES ZX 89 ET
ZY 202**

Commune de Pleyber-Christ

Par arrêté préfectoral du 10 novembre 2022, une enquête publique d'une durée de 15 **jours consécutifs, du mardi 6 décembre 2022 à 10h00 au mardi 20 décembre 2022 à 17h00, à la mairie de Pleyber-Christ, commune siège de l'enquête** sur le projet d'établissement d'une servitude pour le passage d'une conduite de rejet des eaux traitées de la station d'épuration de la commune de Pleyber-Christ.

La commissaire enquêteur est Mme Catherine DESBORDES; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable sur :

- le site Internet des services de l'État dans le Finistère : www.finistere.gouv.fr , rubrique : Publication – Publications légales – Enquêtes publiques.
- un poste informatique, mis à disposition du public en préfecture du Finistère 42 boulevard Duplex à Quimper aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- support papier, à la mairie de Pleyber-Christ aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la Mairie de Pleyber-Christ.

- **Mardi 6 décembre 2022 de 10h00 à 12h00**
- **Mardi 20 décembre 2022 de 15h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Pleyber-Christ Square Anne de Bretagne 29410 Pleyber-Christ, à l'attention de Mme Catherine DESBORDES, commissaire enquêteur. Les observations et propositions déposées lors des permanences du commissaire enquêteur ou adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pleyber.christ-mairie@wanadoo.fr

Les observations et propositions du public seront également consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État susmentionné.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Pleyber-Christ, à la préfecture du Finistère et sur le site internet des services de l'Etat susmentionné pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le Préfet du Finistère est l'autorité compétente pour autoriser l'établissement de la servitude d'utilité publique.